



Le 28 janvier 2013

Monsieur John Traversy
Secrétaire général
CRTC
Ottawa, ON K1A 0N2

Objet : L'avis d'audience publique de radiodiffusion **CRTC 2013-19**
qui porte les numéros de demandes **2012-1051-7 et 2012-0689-7**

Monsieur,

Ayant pris connaissance de la demande de Monsieur Vincent Géricitano de la chaîne de télévision « Avis de recherche » auprès de votre organisation afin qu'elle soit accréditée comme service d'intérêt public, nous désirons vous faire part de notre appui d'une telle démarche.

En effet, cette chaîne diffuse au grand public des avis de recherche relatifs aux crimes non résolus, aux personnes disparues et aux criminels en fuite, que les corps policiers émettent couramment à travers le pays.

Un tel service de diffusion nous assure, en tant qu'agence émettrice de ces avis, une couverture médiatique fort appréciable, voire indispensable, étant donné que ces informations sont dignes d'intérêt public. En effet, aucun autre médium de communication de l'information n'est plus adapté que la télévision pour faire connaître à la population des messages de prévention et des avis de recherche.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Guy Dubois, directeur

GD/as

c.c. Monsieur Vincent Géricitano, président et fondateur
Avis de recherche TV